

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00899

Numéro SIREN : 810 958 660

Nom ou dénomination : 14 MAURAN

Ce dépôt a été enregistré le 15/02/2021 sous le numéro de dépôt 2132

## 14 MAURAN

Société par actions simplifiée au capital de 30.000,00 €  
Siège social : c/o FLASH SECRETARIAT - 10 RUE BLACAS - 06000 NICE  
RCS NICE 810 958 660 - N° de gestion 2015 B 00899

### PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE VENDREDI 29 JANVIER 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN,  
LE VENDREDI VINGT-NEUF JANVIER,  
A 16h55  
Au siège social de la société ci-après nommée.

Les associés de la société dénommée « 14 MAURAN », société par actions simplifiée au capital de 30.000 €, sise à Nice (06000), c/o FLASH SECRETARIAT - 10, rue BLACAS, identifiée au SIREN sous le n°810 958 660 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nice se sont réunis, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Président adressée auxdits membres.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre ALZIARI-NEGRE Président démissionnaire.

#### SONT PRESENTS

- Monsieur Pierre ALZIARI-NEGRE, associé, Président démissionnaire.  
Propriétaire de 1 act,  
Ci. .... 1 action
- Monsieur Jean NEGRE, associé,  
Propriétaire de 4999 actions,  
Ci. .... 4999 actions
- la société SPECTRUM, associé, représentée par M. JEAN YANN, HERVE BREUMON  
Propriétaire de 5000 actions,  
Ci. .... 5000 actions
- Soit au total 10000 actions  
Ci. .... 10.000 actions

Tous les associés étant présents ou représentés tel qu'il en résulte de la feuille de présence, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

#### ORDRE DU JOUR

- Constatation de la démission du Président pour causes légitimes
- Désignation d'un nouveau Président
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence ;
- Les statuts de la société ;
- Les lettres de convocations et les récépissés ;
- Le rapport de la présidence ;
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.
- La lettre de démission ;

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Il est ensuite donné lecture du rapport de la présidence.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Plus personne ne demandant la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes :

Paraphes Pierre NEGRE  
N

Paraphes SPECTRUM  
SPECTRUM

Paraphes Jean NEGRE  
JN

### PREMIERE RESOLUTION

*Constatation de la démission du Président pour causes légitimes*

Après lecture du rapport du Président, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, **PREND ACTE** de démission de Monsieur Pierre ALZIARI-NEGRE pour causes légitimes de son mandat de **PRESIDENT** à compter de ce jour, la démission prenant effet à l'issue de la présente Assemblée

A l'issue de la présente Assemblée Monsieur PIERRE ALZIARI-NEGRE, devra remettre sans délai contre récépissé l'ensemble des documents sociaux de la société au Président, nouvellement désigné et notamment (sans que cette liste ne soit exhaustive) :

1. Les statuts à jour de la Société
2. Le KBIS
3. Chaque banque ou établissement financier auprès desquels la Société a un compte et les noms des personnes ayant la signature sociale auprès de ces banques ou établissements ;
4. Chaque personne ayant reçu de la Société une délégation de pouvoirs générale ou spéciale ;
5. L'état du personnel : qualification, ancienneté, rémunération ;
6. L'état des contrats ;
7. Toutes les polices d'assurance en vigueur concernant la Société, ses biens et ses actifs ;
8. Les participations de la Société dans toute Société ou Groupement ;
9. L'état des privilèges, hypothèques, nantisements et généralement toutes garanties données sur les biens composant l'actif social ;
10. Tous contrats de travail conclus pour une durée déterminée ou pour une durée indéterminée si la Société ne peut les résilier qu'en respectant un préavis supérieur à trois mois ou moyennant une indemnité de clientèle ; toutes les conventions collectives et tous accords de travail ; toutes primes et plans d'intéressement ; tous plans et polices d'assurance de groupe ; tous plans de pension, retraite ou autres avantages ;
11. Tous emprunts contractés ;
12. Tous contrats de crédit-bail et de location longue durée ;
13. Toutes dettes et engagements cautionnés de la Société envers des banques ou établissements financiers, y compris les montants cautionnés par la société et dirigeants de la Société, le nom des actionnaires et dirigeants qui ont consenti de telles cautions et le nom des banques et établissements financiers en faveur desquels de telles cautions ont été données ;
14. L'intégralité des archives et documents comptables ;
15. Le détail des contentieux et des procédures passées ou en cours ;
16. Les effets de paiement (chéquier, carte de paiement...)

Les associés se prononceront sur le quitus à lui accorder pour la période de son mandat lors de la prochaine assemblée d'approbation des comptes de l'exercice 2020.

**CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**VOTE POUR : 10000/10000**

**VOTE CONTRE : 0**

**ABSTENSION : 0**

### DEUXIEME RESOLUTION

*Désignation d'un nouveau Président*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport du Président, de la lettre de candidature de Monsieur JEAN NEGRE **DECIDE** de nommer pour une durée illimitée

**Monsieur JEAN, ROBERT, CHRISTIAN, NEGRE**  
**Domicilié VILLA CASTOR - 15 BOULEVARD FRANCK PILATTE - 06300 NICE**  
**De nationalité française**  
**Né le 18 AOUT 1949 à DALAT (VIETNAM)**

En qualité de **PRESIDENT** de la société à compter de ce jour en remplacement de Monsieur PIERRE ALZIARI-NEGRE, Président démissionnaire.

Monsieur JEAN NEGRE déclare accepter les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappée d'aucune incapacité ou interdiction, susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

En outre, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Conformément aux statuts, le Président est investi, en vertu de la loi, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société ; il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de

ceux expressément attribués par la loi aux associés.

**RESULTAT DU VOTE : CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**VOTE POUR : 10000/10000  
VOTE CONTRE : 0  
ABSTENSION : 0**

**TROISIÈME RESOLUTION**

*Pouvoirs pour formalités*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, **DONNE** tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.


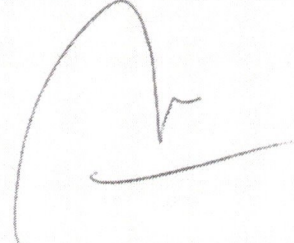
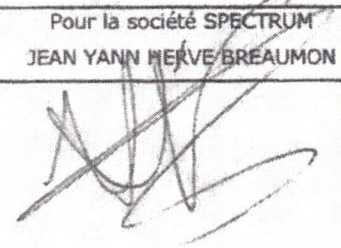
**CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**VOTE POUR : 10000/10000  
VOTE CONTRE : 0  
ABSTENSION : 0**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 17h10. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés et consigné au registre prévu par la loi.

Fait à NICE, LE **VENDREDI 29 JANVIER 2021**

En trois exemplaires originaux

Pierre NEGRE	Jean NEGRE	Pour la société SPECTRUM JEAN YANN NERVE/BREAUMON
		

**Monsieur JEAN NEGRE**

**« Bon pour acceptation des fonctions de Président de la société à compter de ce jour »**

*Bon pour acceptation des fonctions de Président  
de la société à compter de ce jour*



Paraphes Pierre NEGRE



Paraphes SPECTRUM



Paraphes Jean NEGRE

